



## PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 16 mars 2023 à 19h30  
Salle du Conseil communal  
Présidence : M. Guillaume Pilloud  
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séance retransmise en direct sur  
« Citoyenne TV », [www.vevey.ch](http://www.vevey.ch)  
et [www.youtube.com](http://www.youtube.com)**

### 02 / 2023

#### 1. Appel

77 personnes présentes, 23 absentes, dont 1 sans excuse (M. O. Ghorayeb). Mme A. Melchior, municipale, est excusée.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

Au niveau des interpellations, motions, postulats, projets de règlement, un point 12.4 est ajouté pour une interpellation de M. A. Colin (da.), intitulée « Le monde associatif face à la hausse du coût de la vie ».

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est accepté à une très large majorité (deux abstentions) tel qu'amendé.

#### 3. Communications du Bureau et correspondance

- Lettre de M. H. N'Zita qui annonce sa démission du Conseil communal
- Lettre de la Municipalité qui demande une nouvelle prolongation de délai réglementaire (courant 2023) pour répondre à l'interpellation de Mme J. Minacci (DA/Interpartis) « Urgence climatique et énergie : garder le cap et ne pas céder à la panique »
- Rapport d'activités de la Fondation Vevey ville d'images
- Dates des séances du Conseil pour l'année 2024 et délais pour le dépôt des objets à l'ordre du jour

#### 4. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 février 2023

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal de la séance du 2 février 2023 est adopté à une très large majorité (deux abstentions), avec remerciements à la secrétaire.

#### 5. Prestation de serment

##### 5.1. En remplacement de M. Hervé N'Zita (da.), démissionnaire

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire, M. Aurélien Ballif, né en 1987 et domicilié à l'avenue Gustave-Coindet 8, en remplacement de M. Hervé N'Zita (da.), démissionnaire.

#### 6. Elections complémentaires

##### 6.1. D'un.e membre suppléant.e à la Commission de gestion, en remplacement de M. Hervé N'Zita (da.), démissionnaire

La candidature de M. A. Ballif est présentée.

Sans autre proposition, M. Aurélien Ballif (da.) est nommé membre suppléant à la Commission de gestion de manière tacite et par acclamation.

6.2. D'un.e membre à la Commission de recours en matière d'impôts communaux, en remplaçant de M. Hervé N'Zita (da.), démissionnaire

La candidature de M. A. Gonthier, actuel suppléant, est présentée comme membre, celle de Mme C. Meyer comme suppléante.

Sans autre proposition, M. Alain Gonthier et Mme Carole Meyer (da.) sont nommés respectivement membre et membre suppléant à la Commission de recours en matière d'impôts communaux de manière tacite et par acclamation.

6.3. Rocade à la Commission de gestion entre MM. Stéphane Baudin et Alexandre Beausire (PLR)

Sans contestation de la part du Conseil, MM. Alexandre Beausire (PLR) et Stéphane Baudin (PLR) sont nommés respectivement membre et membre suppléant à la Commission de gestion de manière tacite et par acclamation.

**7. Information au Conseil communal par ses représentant-e-s au sein des organismes intercommunaux**

La parole n'est pas demandée.

**8. Préavis**

8.1 Rapport-préavis en réponse au postulat de M. Philippe Herminjard (PLR), intitulé « Extension des terrasses des établissements publics et exemption des taxes liées pendant le COVID 19 » (2023/RP07)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	da.	M.	Laurent Lavanchy
<u>Membres :</u>	PS	Mme	Céline Amiguet
	da.	M.	Jérémie André
	PS	M.	Dominique Besson
	VL	Mme	Sarah Dohr
	PLR	M.	Philippe Herminjard
	LCVL	M.	Martino Rizzello
	EAV	Mme	Karine Römer
	PLR	M.	Jacques Sauvonnet
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	Verts	Mme	Diane von Gunten
<u>Suppléants(es) :</u>	PLR	M.	Alexandre Beausire
	da.	M.	Adrien Colin
	PS	Mme	Maria Antonia De Stefanis
	EAV	Mme	Marianne Ghorayeb
	VL	M.	Bryan Pilet
	UDC	Mme	Corinne Pilloud
	LCVL	M.	Mattia Vidoz
	Verts	Mme	Valérie Zonca

8.2 Etat de l'étude des motions et postulats en suspens et demandes de prolongation de délais (2023/P08)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PLR	Mme	Sandra Marques
<u>Membres :</u>	PLR	M.	Alexandre Beausire
	VL	Mme	Sarah Dohr
	da.	Mme	Hélène Gandar
	EAV	Mme	Marianne Ghorayeb
	da.	M.	Alain Gonthier
	PS	M.	Henok Gyger
	Verts	Mme	Juliette Lerch
	UDC	Mme	Ariane Verdan
	LCVL	M.	Mattia Vidoz
	Verts	Mme	Diane von Gunten

<u>Suppléants(es) :</u>	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	PS	Mme	Monique Gavin
	PLR	M.	Peter Keller
	Verts	Mme	Sophie Métraux
	VL	M.	Bryan Pilet
	EAV	Mme	Karine Römer
	LCVL	M.	Fabien Truffer
	da.	M.	Frédéric Vallotton

- 8.3 Demande de crédit d'investissement de CHF 40'000.— TTC pour l'installation d'un élévateur vertical à la garderie-UAP Les Cèdres (2023/P09)
- 8.4 Demande d'un crédit-cadre d'investissement sur deux ans de CHF 700'000.— TTC pour l'acquisition de mobilier et d'équipements destinés aux écoles des Etablissements primaire et primaire et secondaire de Vevey, au service dentaire et aux structures d'accueil pré et parascolaire de la Ville (2023/P10)

Ces deux objets sont renvoyés à une seule et même commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	VL	Mme	Anne-Francine Simonin
<u>Membres :</u>	EAV	M.	Nicolino Berardocco
	da.	Mme	Sabrina Berrocal
	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	PLR	M.	Laurent Cornu
	PS	Mme	Giuliana De Regibus
	da.	M.	Grégoire Gavin
	PS	M.	Henok Gyger
	PLR	M.	Victor Marinelli
	LCVL	M.	Jean-Marc Roduit
	Verts	Mme	Jennyfer Vincent
<u>Suppléants(es) :</u>	VL	M.	Francis Baud
	EAV	Mme	Marianne Ghorayeb
	PS	M.	Vincent Matthys
	Verts	Mme	Mélusine Perrier
	LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
	PLR	M.	Jacques Sauvonnet
	da.	M.	Alexandre Vallotton
	UDC	Mme	Ariane Verdan

## 9. Rapports

- 9.1. Réponse au postulat de M. Steven Pilet (VL), intitulé « Favoriser l'implantation de la monnaie Léman à Vevey » (2023/RP01)

Rapport : M. Alain Gonthier

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (deux abstentions), comme suit :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis N° 01/2023, du 16 janvier 2023, concernant la réponse au postulat de M. Steven Pilet, intitulé « Favoriser l'implantation de la monnaie Léman à Vevey »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

de considérer ce postulat comme réglé.

- 9.2. Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2022 – 2ème série (2023/P02)

Rapport lu par M. Vincent Matthys

M. S. Ansermet lit dans le rapport que la Municipalité a écrit au SIGE pour s'inquiéter de la sécurité. A-t-elle reçu une réponse à ce jour, sinon sera-t-elle communiquée au Conseil ?

M. V. Imhof, municipal, indique que la Municipalité a sollicité le SIGE pour avoir une réponse sur ce point crucial. On a des pompes de relevage partout le long des conduites. Toutes ces pompes sont alimentées de manière séparée, mais la STEP est alimentée de manière commune avec le reste des bâtiments. On ne peut donc pas arrêter le courant et faire du délestage pendant 4 heures, car la STEP est aussi concernée. Le SIGE a pris les devants, il conduit actuellement une étude pour voir quels sont les impacts et comment on pourrait sauver au maximum l'alimentation des pompes de relevage et la STEP.

Mme S. Dohr revient sur le montant de CHF 40'000.-- prévus pour la cohésion sociale. Est-ce que cet argent a été dépensé ou pas ?

Mme G. Kämpf, municipale, répond que l'argent n'a pas été dépensé. C'était une annonce pour pouvoir envisager de le dépenser si les études étaient concluantes. Pour établir le descriptif de poste, des contacts ont été pris avec d'autres villes qui ont mis la médiation urbaine en place, mais cela ne s'est pas révélé forcément concluant pour Vevey, raison pour laquelle on n'a pas dépensé cet argent en 2022. Cette demande de dépense a permis d'entreprendre les démarches.

Mme S. Dohr souhaite dès lors déposer un amendement pour supprimer ce montant puisque cet argent n'a pas été destiné à ce qui était prévu. Vevey Libre pense judicieux de revenir avec un projet beaucoup mieux ficelé.

M. le Syndic précise que ce crédit supplémentaire déjà dépensé a été accordé par la Municipalité dans le cadre de ses compétences déléguées par le Conseil communal, pensant qu'il était possible d'engager ce projet de médiation urbaine déjà sur 2022. Au vu des débats, la Municipalité a conclu qu'on était dans une situation imprévisible et exceptionnelle. Cela n'a finalement pas été possible en 2022 et des montants ont été prévus au budget 2023 - que le Conseil a acceptés sans discussion - pour le lancement concret de ce projet de médiation urbaine. Dès lors, on ne pouvait pas ne pas présenter ce crédit supplémentaire, même s'il n'était pas dépensé, parce que la Municipalité l'avait accordé et que la commission des finances en avait été informée. Un amendement n'aurait pas vraiment d'effet, sachant que cette dépense ne se réalisera pas dans le bouclage des comptes 2022. On peut amender un crédit déjà dépensé si l'argent a été engagé, ce serait un message politique, mais sachant que des montants supplémentaires ont été accordés au budget 2023, cela donnerait un message un peu biaisé par rapport aux intentions du Conseil communal.

Mme S. Dohr avoue ne pas avoir très bien compris ces explications.

M. le Syndic rappelle qu'au début de la législature, le Conseil communal a accordé une délégation de compétences à la Municipalité pour engager des crédits supplémentaires déjà dépensés jusqu'à un montant maximum de CHF 100'000.--. Le règlement sur la comptabilité des communes prévoit que l'engagement de ces montants doit se faire dans un cadre exceptionnel et imprévisible. Il ne s'agit donc pas d'une autorisation de dépenser à toutes les séances de Municipalité jusqu'à CHF 100'000.--. Lorsque le groupe de travail a présenté à la Municipalité le projet de médiation urbaine, et au vu de la situation à Vevey, la Municipalité a estimé que nous étions dans une situation effectivement imprévisible et exceptionnelle, puisqu'en 2021, lorsqu'elle a élaboré le budget 2022, elle n'avait pas prévu de montants pour la médiation urbaine. Dès lors, la Municipalité a accordé au service de la cohésion sociale un crédit supplémentaire de CHF 40'000.-- pour pouvoir engager dès 2022, sans attendre le budget 2023, d'éventuels montants pour lancer ce projet. Il se trouve que nous n'avons pas pu engager ces montants sur 2022. Dès lors, dans le cadre du budget 2023, on a prévu des montants pour engager ce projet de médiation urbaine, montants qui ont été acceptés sans discussion par le Conseil communal. Mais la Municipalité était quand même obligée de présenter ce crédit supplémentaire au Conseil, même s'il n'est pas dépensé, puisqu'il avait été accordé par la Municipalité et que la commission des finances en avait été informée. Si le Conseil l'amende, cela n'aura à peu près aucun effet du point de vue budgétaire. Cela pourrait avoir un effet politique en lançant un message comme quoi ce projet de médiation urbaine n'est pas une bonne idée, mais ce message serait un peu biaisé puisque le Conseil a accepté les montants nécessaires à ce projet dans le budget 2023.

Mme S. Dohr le remercie pour ces explications plus claires. La communication C10/2023 montre que rien n'a avancé dans le dossier du deal de rue et Vevey Libre pense que des mesures sont nécessaires, qui vont probablement coûter plus cher, raison pour laquelle elle envoie ce message politique. La Municipalité peut de toute manière revenir à chaque moment avec un crédit supplémentaire. Vevey Libre attend donc un nouveau projet un peu mieux ficelé que celui qui est présenté.

M. A. Gonthier remarque qu'il n'y aura pas de projet mieux présenté puisque les dépenses prévues et acceptées au budget 2023 ont été faites en fonction de ce projet. Si la Municipalité a bien fait son travail en établissant son budget, il n'y aura pas de descriptif supplémentaire, sauf si cette activité prend une ampleur totalement imprévue, auquel cas elle viendra avec un nouveau préavis pour des crédits supplémentaires sur 2023. On discute ici d'une décision municipale qui a ajouté au budget 2022 une somme de CHF 40'000.-- qui n'a pas été dépensée et cela se verra par un écart entre les comptes et le budget lorsque le Conseil approuvera les comptes. Le Conseil peut bien débattre longtemps de quelque chose qui ne sert à rien, il n'en voit ni le message ni l'utilité.

Mme S. Dohr retire sa proposition d'amendement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une large majorité (un certain nombre d'avis contraires et autant d'abstentions), comme suit :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 02/2023, du 16 janvier 2023, concernant les crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2022 – 2e série,

VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2022 tel que présenté dans le préavis municipal N° 02/2023, pour un montant total de CHF 180'600.—.

9.3. Demande de crédit de CHF 250'000.— pour le renouvellement et renforcement des équipements assurant la sécurité informatique du réseau de la Ville (2023/P03)

Rapport : Mme Sandra Marques

M. A. Gonthier intervient concernant la remarque qui figure dans le rapport sur le changement intervenu au sein de la commission pour le groupe da. On lit que « les commissaires présents sont consultés et acceptent les changements à l'unanimité ». Selon le règlement, les commissaires peuvent se faire remplacer par un membre de leur groupe, c'est un droit, et la commission n'a pas à se prononcer. La présidence de la commission doit juste vérifier que la personne est bien membre du Conseil et du parti qu'elle dit remplacer. Évitions à l'avenir des pratiques qui sont hors règlement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 03/2023 du 16 janvier 2023, concernant la « Demande de crédit de CHF 250'000.— pour le renouvellement et renforcement des équipements assurant la sécurité informatique du réseau de la Ville »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 250'000.— pour financer le renouvellement des pare-feux et de la passerelle de messagerie ;
  2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;
  3. d'amortir cette dépense par un amortissement linéaire pendant 5 ans selon les normes du MCH2.
- 9.4. Demande de crédit de CHF 490'000.— pour la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux mixtes de la rue des Marronniers (2023/P04)

Rapport : M. Pierre Butty

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (un avis contraire), comme suit :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 04/2023, du 16 janvier 2023, concernant la « Demande de crédit de CHF 490'000.— pour la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux mixtes de la rue des Marronniers »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 490'000.— pour la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux mixtes de la rue des Marronniers ;
  2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ;
  3. d'amortir cette dépense par un prélèvement en une seule fois d'un montant de CHF 490'000.— sur le compte au bilan N° 9280.11 « Fonds de réserve des égouts ».
- 9.5. Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'400'000.— pour la construction de centrales photovoltaïques sur des bâtiments communaux (2023/P05)

Rapport : M. Karim El Khalifa

M. P.-A. Fürst précise qu'il n'a aucun problème avec le fait de poser du photovoltaïque sur les bâtiments de la Ville. On doit aller dans ce domaine. Dans ce préavis, le problème c'est le montant de réserve. Quand la Municipalité vient devant le Conseil pour demander de l'argent, elle le fait avec des projets bien précis. Il ne trouve pas normal de prévoir une réserve de CHF 300'000.--, soit environ 20% du montant total du préavis. L'argent du contribuable doit être dépensé pour des projets, pas pour des montants de réserve. Si l'on dit oui ce soir à ce principe, on aura tout le temps des préavis avec des réserves et il ne se dit pas d'accord avec ce principe. Il dépose donc un amendement afin de supprimer cette réserve et réduire le montant du crédit accordé pour la construction de centrales photovoltaïques sur des bâtiments communaux à CHF 1'103'082.--.

M. B. Schobinger constate qu'on est face à un investissement qui rentre dans l'urgence climatique et qui est rentable. C'est le point le plus important. Plus on en fait, plus on gagne de l'argent. C'est la raison pour laquelle le groupe UDC invite à ne pas accepter cet amendement. Sur la forme, par définition, un préavis est une réserve. Si l'on voulait que l'amendement porte sur les bâtiments qui sont décrits dans le préavis, il faudrait revenir avec un sous-amendement pour modifier les conclusions et remplacer la mention « sur des bâtiments communaux » par la liste des bâtiments. Mais il a l'impression que c'est plutôt de compétence de la Municipalité. Dans tous les préavis qui concernent des réaménagements routiers, collecteurs et autres, on a toujours 10% environ de divers et imprévus. Cela se fait déjà et la Municipalité n'a jamais abusé de cette réserve. Il invite donc le Conseil à refuser cet amendement et à aller de l'avant avec ce projet.

M. A. Colin remarque que la Municipalité a présenté à la commission une suite de projets assez aboutis, très cohérents, qui peuvent être réalisés assez rapidement. Cette réserve de CHF 300'000.-- est bienvenue parce qu'il y a du retard à rattraper ; si une occasion se présente, il faut pouvoir la saisir. On a vu dans les exemples présentés que dans le pire des cas, c'est rentable financièrement et, plus important encore, c'est énergétiquement et écologiquement très avantageux. Ce qui peut arriver de pire, c'est donc que ce soit encore mieux. Le Conseil a décidé de mettre des moyens pour cela. Il propose que les personnes de l'administration qui sont en train d'effectuer ce travail consacrent du temps à avancer sur ces nouveaux projets plutôt qu'à rédiger des préavis. On parle ici d'une décision politique : est-ce qu'on veut aller vers le photovoltaïque ? Oui, alors on s'en donne les moyens. La marge de manœuvre est tout à fait normale, elle est entre des mains raisonnables et cadrée par un préavis bien abouti. Si l'on parle par principe d'urgence climatique pour l'intérêt commun, alors il propose de soutenir le préavis tel que présenté.

M. S. Ansermet estime qu'on peut faire entière confiance aux spécialistes qui s'occuperont de dépenser ces CHF 300'000.--, parce que tant au sein de la Municipalité que de l'administration, on a affaire à des gens hautement compétents qui sauront faire bon usage de cet argent supplémentaire. M. P.-A. Fürst demande que l'argent des contribuables soit dédié à des projets, mais l'administration communale a de nombreux projets qu'elle pourra réaliser au gré des opportunités. Pour sa part, il trouve très fair-play que finalement les auteurs de cet amendement acceptent le préavis.

Mme D. von Gunten remarque que, dans le plan climat, il est prévu 70 installations sur les bâtiments communaux en 2050. On est à dix actuellement, il y a donc encore clairement du travail. Les Vert.e.s proposent donc de refuser cet amendement, parce qu'il empêcherait d'accélérer ce processus qui doit vraiment aller plus vite pour pouvoir répondre à l'urgence climatique.

M. B. Pilet trouve important de conserver cette réserve et de voter le crédit tel que prévu dans le préavis. Comme il a été dit, c'est du renouvelable local, qui plus est rentable. Que demander de plus pour un préavis, raison pour laquelle il propose de soutenir le montant de CHF 1'400'000.--.

M. L. Cornu remarque que le budget prévoit déjà un montant de 10% de réserve + 9% pour l'inflation. Cette réserve supplémentaire aurait pu être de CHF 600'000.-- ou CHF 1'000'000.--. Le PLR estime que ce n'est pas juste de proposer un préavis de la sorte, raison pour laquelle il dépose cet amendement.

M. Ch. Roh indique qu'il faut distinguer les divers et imprévus (environ 10% dans les différents préavis) et cette réserve de 20% dont le libellé est très clair ; il s'agit d'une réserve pour des opportunités. Ce n'est pas du tout la même chose, raison pour laquelle le PLR souhaite amender les conclusions.

M. C. Wahli rappelle que schématiquement, on doit faire x10 d'ici 2050 pour notre production photovoltaïque. Ce n'est donc pas le moment de faire des calculs d'épiciers. S'il y a l'opportunité de réaliser une installation supplémentaire, ce n'est pas forcément nécessaire de passer à nouveau devant le Conseil. On a déjà validé le principe, allons de l'avant.

M. P.-A. Fürst revient sur le fait d'aller plus vite et d'avoir prévu 70 installations dans le plan climat. Dans les différentes commissions, la Municipalité a parlé de deux installations par année. On peut bien dire qu'il faut aller plus vite, mais si on a deux installations par année, on ne peut pas en installer dix. La question c'est veut-on mettre dans chaque préavis des réserves de 20% ? Il n'est pas opposé aux installations photovoltaïques, mais quand on a un projet, on soumet au Conseil un préavis étayé, qui donne son accord ou pas. Les six projets présentés sont parfaitement documentés et ne lui posent aucun problème. Il n'a rien contre le fait de dépenser, même avec une réserve pour divers et imprévus et l'inflation, mais ce doit être pour des projets concrets.

M. P. Bertschy remarque que la plupart des panneaux photovoltaïques seront posés quand on rénovera les bâtiments. Et là, on aura des préavis. Ici, on parle uniquement des toits qui aujourd'hui n'ont pas besoin d'être modifiés, améliorés, assainis, et sur lesquels on peut installer du photovoltaïque. La Municipalité a fait le point, elle a regardé les toits sur lesquels il était possible d'agir et elle arrive avec ceux qui nous sont présentés ce soir. On ne parle pas de ne pas mettre du solaire, mais de ne pas mettre de réserve. Le principe n'est pas acceptable.

M. P. Molliat rappelle que l'enjeu dans la transition énergétique, c'est la vitesse. On doit aller vite. Pourquoi ce montant de CHF 1'400'000.-- avec cette réserve de CHF 300'000.-- et pas un autre montant ? Tout simplement parce que c'est ce qui figure dans le plan des investissements et qui correspond à l'investissement qui est nécessaire, hors projets spécifiques, pour coller aux objectifs du plan climat et de la planification énergétique territoriale, qui découle entre autres de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération et évidemment du plan climat. Que dit cette planification énergétique territoriale par rapport au solaire ? Depuis environ 15 ans qu'on installe des panneaux sur les toits de nos bâtiments et qu'on subventionne les privés, on est environ, sur le territoire de Vevey, à une production de 2 GWh/an. L'objectif est de passer de 2 à 27. Le préavis que la Municipalité propose, y compris la réserve, permet sur trois ans de rajouter 0,4 GWh. Pour arriver à nos fins, il faudrait déposer l'équivalent de 62 fois ce préavis. Tout cela pour illustrer qu'à un moment donné, il est impossible d'atteindre ces objectifs sans une certaine flexibilité. C'est l'objet de ce préavis. Le projet est rentable, en moyenne à 8,3%. Ce n'est pas tous les jours qu'on peut mener une politique publique efficace avec un revenu. La commission des finances a accepté ce préavis à l'unanimité, y compris la réserve. Il remercie donc le Conseil d'accepter ce préavis et de refuser l'amendement pour faire un petit pas de plus sur le laborieux, mais nécessaire chemin de la transition énergétique.

M. P. Bertschy précise que la commission des finances a voté à l'unanimité, tout simplement parce qu'elle ne peut dire que oui, non, ou s'abstenir. Le PLR dit oui au photovoltaïque, et si l'amendement est refusé, il votera quand même en faveur du préavis. Mais ce n'est pas parce qu'il est favorable au photovoltaïque qu'il n'a pas le droit de donner son avis sur la réserve. Séance après séance, on nous rappelle que les communications de la Municipalité ne doivent pas faire l'objet de gros débats, que ce n'est qu'une simple information. Le plan des investissements et le plan climat sont des communications, donc juste une simple information au Conseil communal, qui n'y est donc pas forcément lié.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'amendement de M. P.-A. Fürst est refusé à une très large majorité (un certain nombre d'avis favorables) et les conclusions du préavis municipal sont ensuite adoptées à la quasi-unanimité (une abstention). Dès lors,

**LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

- VU le préavis N° 05/2023, du 16 janvier 2023, concernant la « Demande d'un crédit cadre de CHF 1'400'000.— pour la construction de centrales photovoltaïques sur des bâtiments communaux »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,
- VU que la liste des bâtiments concernés par les installations photovoltaïques pourra être modifiée en cas d'imprévus compromettant une construction dans le but de maintenir le rythme du développement photovoltaïque,
- VU qu'un montant de réserve de CHF 296'918.— et que les moins-values sur les coûts de constructions des installations prévues pourront être utilisés dans le but de pouvoir saisir les opportunités de constructions photovoltaïques qui se présenteront,
- VU que les subventions viendront en diminution du crédit accordé,

**d é c i d e**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'400'000.— pour la construction de centrales photovoltaïques sur des bâtiments communaux ;
  2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements » ;
  3. d'amortir le crédit demandé pendant 25 ans.
- 9.6. Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 2'250'000.— pour la rénovation / transformation du Poids du foin, reconstruction des toilettes publiques et de la sous-station électrique nord de la place du Marché (2023/P06)

Rapport lu par Mme Anne-Francine Simonin

M. C. Wahli souligne l'aspect exemplaire de la rénovation d'un bâtiment historique, notamment l'utilisation de tuiles solaires, qui crée un précédent par rapport au règlement du Canton et qui ouvre une brèche pour permettre à des propriétaires, éventuellement de la Vieille Ville, de rénover des bâtiments en installant quand même des éléments photovoltaïques. On a aussi une réutilisation des matériaux de construction sur place, la construction de murs en pisé est à souligner étant donné l'impact du béton, tout comme l'utilisation de la basse technologie, qui permet de baisser les dépenses énergétiques du bâtiment. Le groupe des Vert.e.s souligne l'excellence du travail des services et des exigences remplies pour cette rénovation, qu'on pourra présenter du coup comme exemple lors des rénovations à venir.

M. P. Bertschy admet que le préavis montre un bâtiment rénové de manière parfaite. Le problème porte davantage sur le fond. Actuellement, la Ville est propriétaire de 8 établissements publics. Faut-il vraiment en ajouter un 9<sup>ème</sup> ? Il pense pour sa part que la limite est largement atteinte et votera donc non à ce projet, non pas contre la rénovation du bâtiment, mais contre la création d'un nouveau restaurant.

M. B. Schobinger indique que rénover le Poids du foin est une nécessité dont personne ne doute. En revanche, il ne se dit pas certain que d'y installer un restaurant, avec un nouveau bâtiment certes le plus écologique possible, rentre dans les critères du développement durable et de l'utilité. Dès lors, la majorité du groupe UDC s'abstiendra.

M. S. Ansermet admet que ce projet est exemplaire. Ce qui le gêne, c'est l'installation d'une pompe à chaleur air-eau. La planification énergétique territoriale (chapitre 4.2 – géothermie) mentionne une autorisation limitée de forage dans le cône de déjection de la Veveyse. Il ne croit pas se tromper en disant qu'on est dans ce cadre-là.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la majorité (quelques avis contraires et un certain nombre d'abstentions), comme suit :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

- VU le préavis N° 06/2023, du 16 janvier 2023, concernant la « Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 2'250'000.— pour la rénovation / transformation du Poids du foin, reconstruction des toilettes publiques et de la sous-station électrique nord de la place du Marché »,



VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

VU que les subventions viendront en diminution du crédit accordé,

### d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'250'000.— pour financer la rénovation / transformation du Poids du foin, reconstruction des toilettes publiques et de la sous-station électrique nord de la place du Marché ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements » ;
3. d'amortir le crédit demandé pendant 30 ans selon les règles établies par le MCH2.

## 10. Réponses aux interpellations

### 10.1. Réponse à l'interpellation de M. Jérôme Christen (VL), intitulée « Des terrains de football naturels, pour rester (ou revenir) aux valeurs sûres » (2023/RI01)

M. J. Christen revient sur la question du terrain de Copet 1 et du naturel ou du synthétique. Il remercie la Municipalité, cela va effectivement dans le sens qu'il souhaitait. Il a lu avec un certain amusement que la commune de Blonay-St-Légier avait le projet de passer à un terrain de football bio. Il ne sait pas comment on pourra faire un terrain synthétique bio, mais c'est aussi une question qui se posera le moment venu. Il se dit quelque peu surpris de la réponse concernant Copet 3 vu l'état de délabrement de ce terrain, en particulier sa piste d'athlétisme. Le CARE disait il y a 20 ans déjà qu'elle était quasiment inutilisable ; il n'ose imaginer ce qu'il en est aujourd'hui. Il a cru comprendre qu'elle était utilisée par les écoles, mais la conclusion de la Municipalité, c'est qu'au fond on se contente de cette situation pour le moment, mais il faut se préoccuper dans tous les cas de remettre en état ce terrain. Si la piste d'athlétisme n'est utilisée que partiellement, on pourrait gagner du terrain pour avoir une zone verte un peu plus importante. Ce n'est certes pas fondamental et cela ne va pas permettre de faire beaucoup plus de sport sur ce terrain, mais si elle est inutilisée en partie, cela n'a pas vraiment de sens de la garder en l'état. Pour ce qui est du terrain de La Veyre, une possibilité existe d'agrandir la partie est du petit terrain et il faudrait peut-être un jour envisager de le faire. De manière globale, à la lecture de la réponse municipale, on ne peut que regretter de ne pas avoir réalisé des aménagements qui étaient envisagés à La Veyre-Derrey pour des activités sportives. Comme cela avait été prévu lors de leur achat, à la suite d'une décision du Conseil communal en 1989, dès lors que les terrains de La Veyre d'Enhaut - initialement prévus pour le sport - avaient été affectés à des activités industrielles. Résultat, nous n'avons à La Veyre d'Enhaut que deux terrains engoncés au milieu d'une zone industrielle, sans aucune possibilité de développement à part une légère extension à l'est du petit terrain d'entraînement. Le préavis municipal de l'époque fait d'ailleurs état du fait que le vendeur avait admis de céder plus de surface qu'il ne le souhaitait au départ dès lors qu'on lui avait « vendu » le fait qu'on y réaliserait des terrains de sports et que son geste profiterait à la collectivité publique. Il doit se retourner dans sa tombe. Un des actes de vente notariés mentionne explicitement le fait que la transaction avait pour but de créer des installations sportives. La commission ad hoc avait alors souligné le fait qu'il était opportun de réaliser une zone sportive à La Veyre-Derrey plutôt qu'à La Veyre d'Enhaut. Résultat, nous nous orientons vers une 2<sup>ème</sup> zone industrielle sous la pression démographique et continuons d'ignorer complètement nos besoins en infrastructures sportives et infrastructures publiques en général (bâtiments scolaires, lieux d'accueil pour la petite enfance). Le plan directeur de la commune de St-Légier de 2003, toujours en vigueur, fait mention sur le plan d'une affectation sportive pour ces terrains, alors que La Veyre d'Enhaut est affectée à l'industrie. Il est même mentionné la nécessité de localiser sur ce terrain un pôle d'équipements sportifs d'importance régionale. Le sport est donc en train de se faire spoler les investissements fonciers qui lui ont été consacrés. Il précise avoir toujours défendu cette position lorsqu'il était municipal. C'est d'autant plus dommageable que la commune de Blonay-Saint-Légier va proposer la réalisation d'un terrain de rugby au pied du Château de Blonay, pour lequel elle demandera un financement intercommunal dès lors que les autres communes n'ont pas pu proposer un terrain. Ce terrain de rugby aurait pu se faire à La Veyre-Derrey. La réponse à cette interpellation démontre encore une fois que nous avons fait fausse route en inversant les affectations qui avaient été sagement pensées et réfléchies à l'époque de l'achat. Dès lors, soit la Municipalité revoit sa stratégie pour l'affectation des terrains de La Veyre, soit elle trouve une autre solution avec les communes voisines. Mais dans tous les cas, nous devons cesser d'attirer de nouveaux habitants, parce que déjà aujourd'hui nous n'avons pas les infrastructures qui permettent de satisfaire les besoins, et donc figer toute possibilité de densification tant que des solutions n'ont pas été trouvées. Et pour commencer, si l'on veut être cohérent, il faudrait geler le Plan général d'affectation de Plan-Dessus, qui prévoit d'attirer au total pas loin de 1'500 habitants supplémentaires selon ce qui a été présenté lors d'une séance d'information publique. Et peut-être songer à entamer des négociations pour acquérir le bâtiment historique Klausfelder afin d'y implanter un collège. Cela permettrait d'avoir moins d'habitants par rapport à une situation où l'on y construirait des

logements et permettrait aussi de résoudre la question scolaire. Nous sommes aujourd'hui confrontés à une situation où il va falloir faire des choix compliqués.

M. P. Bertschy n'a jamais caché le fait qu'il défend activement le sport. L'important dans ce domaine, c'est la collaboration que l'on peut avoir avec les clubs, les utilisatrices et utilisateurs. Quand on parle avec le comité du principal club de foot de Vevey, on sait exactement ce qu'il souhaite. Il n'a rien contre les terrains naturels, bien au contraire (plus il y en a, plus les paysagistes ont du travail), le problème c'est qu'avec un terrain naturel, on a nettement moins d'heures d'utilisation possibles, notamment en fonction de la météo. Pour ce qui est de La Veyre, le Conseil communal a, dans un premier temps voté, une motion (qu'il a lui-même déposée) pour des installations sportives, puis le Conseil d'Etat est venu en disant que ce pôle devait être modifié en priorité pour l'emploi. On peut toujours refaire l'histoire, mais le Conseil communal a accepté ce changement et les choses ont été faites dans les règles. Quant au terrain de rugby, il existe déjà (à côté du skate park) et le club de rugby de la Riviera l'utilise. Il s'agit simplement de l'améliorer, pas d'en créer un nouveau.

M. A. Gonthier trouve qu'on assiste à un débordement. Une interpellation a posé des questions, la Municipalité y a répondu, et l'interpellateur nous parle grosso modo pendant 80% de son temps de tout autre chose, qui concerne essentiellement le plan d'affectation de la commune de Blonay-St-Légier, en cours de révision. On peut effectivement broder sur la grande confusion qu'il y a eu autour de ces terrains et de ceux de La Veyre-Derrey, mais on est totalement hors du sujet de l'interpellation.

Mme L. Willommet, municipale, ne souhaite pas revenir sur la politique foncière et urbanistique de notre commune et des autres, mais sur la question du sport et des infrastructures. Contrairement à ce que prétend l'interpellateur, la piste d'athlétisme de Copet 3 a beau être en mauvais état, elle est utilisée par les écoles, ne serait-ce que pour les joutes sportives, justement parce qu'il n'y a pas d'autres alternatives. De manière générale, elle abonde dans le sens de M. J. Christen sur le manque d'infrastructures sportives et de terrains de sport. La Municipalité est à l'affût de toute occasion qui pourrait se présenter et elle espère que le jour où elle arrivera devant le Conseil avec des opportunités, le Conseil soutiendra les préavis qu'elle pourrait présenter.

M. J. Christen ajoute que, dans un rapport d'une séance de commission du Conseil communal de St-Légier qui date du 1<sup>er</sup> novembre 2017, il est écrit que « le Canton ne veut pas de cette zone industrielle ; seules les communes la veulent ». Il est donc faux de dire que c'est le Canton qui a imposé cette zone industrielle. Certes, il a quelque peu débordé du cadre de son interpellation, mais la question qu'il soulève, c'est la problématique des terrains de sport en général sur le territoire de la commune de Vevey ou qui profitent à la commune. S'il avait eu une réponse avec des possibilités de projets, il ne serait pas revenu avec La Veyre-Derrey. Aujourd'hui, aucune autre solution que celle-ci n'est proposée. Comment va-t-on bien pouvoir sortir de cette panade ?

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

#### 10.2. Réponse à l'interpellation de M. Serge Ansermet (PS), intitulée « Crise énergétique : encore quelques questions » (2023/RI02)

M. S. Ansermet ne se dit pas mécontent d'être à l'origine de la plus longue réponse de tous les temps de la Municipalité. Au-delà du nombre de pages, il admire la richesse des informations et de tout ce qu'a déjà entrepris la Municipalité dans le domaine de la crise énergétique. Il doit bien admettre qu'il s'est clairement trompé dans son interpellation en laissant entendre que la Municipalité n'avait rien fait, ou pas grand-chose, dans ce domaine. Il lit aussi avec grand intérêt que la Municipalité ne ferme pas la porte concernant les fameux regroupements RCP (envisagé à la rue des Tilleuls 2). On apprend aussi qu'une partie du Swissmedia Centre sera retirée du marché libre. Il adresse donc ses remerciements à la Municipalité et à son spécialiste au sein de l'administration.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

#### 10.3. Réponse à l'interpellation de M. Pierre Butty (PS), intitulée « Vevey a mal à sa permanence médicale » (2023/RI03)

M. P. Butty se dit quelque peu partagé sur cette réponse. La première partie concernant la permanence médicale correspond à peu près à ce qui lui avait été dit lorsqu'il a déposé son interpellation. Pour la 2<sup>ème</sup> partie, les nouvelles qui nous sont annoncées ne lui font évidemment pas plaisir, mais cela ne dépend pas directement de la Municipalité, puisqu'il s'agit de négociations entre l'hôpital de Rennaz et d'autres partenaires (la Municipalité n'est qu'un parmi d'autres). Ce qui lui fait particulièrement peur, c'est la réouverture potentielle du Samaritain prévue début 2027 (à confirmer). Il l'imaginait quand même un peu plus tôt que cela. On devra malheureusement faire avec, mais il craint que le « à confirmer » signifie que finalement ce soit repoussé aux calendes grecques et que nous ne voyions peut-être jamais la réouverture du Samaritain. Ce n'est pas une critique de la Municipalité, qui répond aussi complètement qu'elle le peut, mais c'est assez regrettable.

Mme M. Perrier constate que, depuis la disparition de la permanence publique, des structures privées ont ouvert. Résultat, les coûts sont plus élevés et de plus en plus de personnes, lorsqu'elles ont de petits traumatismes, prennent la voiture pour aller jusqu'à Rennaz, ce qui n'est pas une bonne chose pour le climat. Le groupe des Vert.e.s regrette donc ce manque d'infrastructures publiques de proximité.

M. V. Matthys indique qu'aujourd'hui, pour un bassin de population de 25'000 à 30'000 habitants, une permanence est nettement suffisante. On ne pourrait pas faire vivre deux permanences (privée et publique), d'autant plus avec la pénurie que l'on connaît au niveau des médecins, mais aussi du personnel soignant. Contrairement à ce qui a été dit, la tarification est la même. Il ne s'agit pas d'une clinique privée, c'est de l'ambulatoire, avec une tarification décidée au niveau suisse. Le site du Samaritain n'est pas remis aux calendes grecques ; il y a actuellement tout un montage financier relativement complexe à trouver pour financer les travaux. Les choses avancent, certainement pour 2027, même s'il n'a pas de boule de cristal. Vevey n'est pas démunie, puisque le site de la Providence, aujourd'hui clinique gériatrique, offre les prestations qui demain seront proposées au Samaritain. En revanche, c'est vrai - et l'on ne peut que le regretter, c'est parfois un peu triste de voir ce bâtiment couvert de noir.

Mme S. Dohr remarque que la permanence est ouverte aux heures de bureau ; ce n'est quand même pas très glorieux. Dans la communication du Canton du 21 mai 2021, signée par Rebecca Ruiz et Christophe Schüll, responsable de communication du HRC, on lit : « Des lits de soins aigus et de réadaptation pour les personnes âgées, une permanence médicale, des activités ambulatoires et communautaires pour la population générale : le nouveau projet élaboré pour l'antenne de Vevey de HRC sur le site du Samaritain a été présenté aujourd'hui. Cette antenne de l'HRC devrait être au service de la population de la Riviera dès le premier trimestre 2023 ». La communication de la Municipalité nous apprend que ce sera finalement « début 2027 (à confirmer) ». Dans le même temps, on nous dit qu'une permanence médicale à Vevey, à 17 km de Rennaz, s'oppose à une logique de maîtrise des coûts. Mais combien vaut une vie humaine ? Les cantons, à travers les offices régionaux de santé publique, sont responsables de la mise en œuvre des stratégies de santé publique. La Municipalité a le devoir de défendre nos intérêts face au Canton et c'est cette antenne promise au Samaritain qui est de notre intérêt. Puisque la Municipalité dit avoir de bonnes relations et de la proactivité avec le HRC, lequel a confirmé sa volonté de mieux informer la population à chaque étape clé, on a hâte de savoir ce qui se passe avec le Samaritain, où les travaux sont stoppés depuis deux ans. Les installations sont en train de se dégrader. Que le HRC communique !

M. L. Lavanchy trouve qu'il est abusif de dire qu'il y a une permanence à Vevey. Il y a un cabinet médical où l'on peut se rendre sans rendez-vous jusqu'à une certaine heure (20h00 dans son souvenir). Il donne un exemple très proche de lui qui est arrivé à 19h15 pour quelque chose d'assez urgent et qui s'est fait renvoyer parce qu'ils avaient déjà assez de travail jusqu'à la fermeture. Ne disons donc pas que privé et public, c'est la même chose.

M. V. Matthys précise que, même si demain la permanence de la Providence était ouverte, elle ne le serait de toute manière pas la nuit, elle le serait aux mêmes horaires que la permanence de la gare. Aujourd'hui, nous n'avons pas les effectifs nécessaires au niveau médical pour assurer ce type de présence. Si la vie d'une personne est en danger, c'est ambulance et direction Rennaz, où il y a un plateau technique, une équipe présente 7/7 et 24/24. Il ne faut pas mélanger les choses et il n'aimerait pas que l'on donne de mauvais message à la population. Aujourd'hui, la sécurité des patients est assurée. Pour la petite « bobologie » dans les permanences, qu'elles soient privées ou parapubliques, pour les urgences vitales à Rennaz, en tout temps et à toute heure, avec des équipes compétentes.

M. G. Gavin trouve malheureux, parce que normalement c'est d'usage, que M. V. Matthys ne déclare pas sa profession et ses intérêts dans ce domaine.

Mme S. Dohr remarque qu'on n'est effectivement pas là pour débattre d'une stratégie de santé nationale et cantonale. Mais sur la Riviera, 93'000 personnes paient une assurance de base de CHF 300.-- en moyenne, ce qui représente CHF 334'800'000.-- par année. Elle prie donc la Municipalité de continuer sur la voie de la communication de mai 2021, dans laquelle Mme E. Leimgruber disait très joyeusement : « *Je constate avec plaisir que nos préoccupations ont été entendues par le Canton et je tiens, au nom des autorités des 10 communes de la Riviera, à exprimer ma vive reconnaissance pour l'écoute qui nous a été offerte et les décisions et mesures qui ont été mises en place pour le futur* ». Elle parlait bien de Vevey.

M. A. Gonthier rappelle que les belles promesses rendent les fous joyeux. Au moment de l'ouverture de l'hôpital de Rennaz, on nous avait promis qu'il y aurait une permanence, certes peut-être pas ouverte jour et nuit, au Samaritain. Il y a donc nettement une dégradation par rapport à ce qui était prévu. Ce que nous dit M. V. Matthys est contradictoire avec la réponse de la Municipalité à la question 1. On y lit que l'Hôpital Riviera Chablais (HRC) est en recherche active de solutions afin de rouvrir la structure du site de la Providence dès que possible, en privilégiant une offre qui répond aux besoins de la population et qui garantisse la qualité et la sécurité des soins. M. V. Matthys nous dit aujourd'hui qu'il y a déjà une permanence et qu'il n'y en aura pas deux. Quelque chose cloche entre les deux versions. La Municipalité est-elle désinformée par le HRC ?

M. P. Bertschy remercie pour sa part M. V. Matthys pour ses interventions. Tout le monde sait quelle est sa profession (il aurait effectivement peut-être pu le rappeler), cela nous permet d'avoir des informations concrètes d'une personne qui touche ce dossier-là tous les jours et il ne peut que le remercier d'avoir pris la parole pour informer au plus juste le Conseil de ce qui se passe exactement.

Mme G. Kämpf remercie elle aussi M. V. Matthys pour ses éclairages. Elle confirme que l'hôpital Riviera-Chablais est vraiment à la recherche de solutions, peut-être partielles, ou hybrides, et qu'il n'a pas délaissé Vevey. Les engagements du Canton en 2021 et la défense des intérêts veveysans par l'ancien collègue municipal sont toujours d'actualité. La Municipalité attache beaucoup d'importance à défendre des services pour la population veveysanne, une démarche participative a été organisée, de l'accompagnement à la réflexion autour des soins communautaires qui peuvent être offerts dans le futur Samaritain font partie de réflexions communes. Pour l'instant, on attend une confirmation de financement du Canton pour communiquer avec la population. Elle a bien retenu que Mme S. Dohr tient à ce que la Municipalité continue à défendre les intérêts des Veveysannes et des Veveysans et qu'elle a besoin d'informations. Elle regrette elle aussi le choix qui a été fait à l'époque de sortir les équipements publics tels que les hôpitaux des centres ; on doit aujourd'hui faire avec et la commune n'est pas responsable de cette recherche de rationalisation.

M. B. Schobinger pense que la question à se poser, c'est pourquoi le projet de réhabilitation du Samaritain prend autant de temps. Dans l'intervalle, on est bien content que le secteur privé pallie les défaillances du service public. C'est bénéfique pour tous nos citoyens.

M. J. Christen rappelle qu'une des raisons pour lesquelles par exemple la dialyse ne se trouve pas à l'hôpital de Rennaz mais qu'une clinique privée a ouvert ses portes à Vevey, c'est parce que les salaires des médecins-chefs ont été plafonnés. C'est une question de choix. Est-ce qu'on estime que des salaires de plus d'un demi-million de francs sont admissibles ou pas ? Le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, avec d'autres personnes, a essayé de mettre de l'ordre et a limité ces salaires. Aujourd'hui, c'est un peu cela que l'on paie, mais il ne porte pas de jugement parce que c'est une affaire complexe.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

## **11. Communications de la Municipalité**

### 11.1. Ouverture d'un compte d'attente pour les études d'avant-projet de la rénovation du bâtiment Simplon 31 (2023/C08)

La parole n'est pas demandée.

### 11.2. Réaménagement du quartier de Subriez - Ouverture d'un compte d'attente au bilan en vue du financement des études pour le réaménagement de Subriez (2023/C09)

La parole n'est pas demandée.

### 11.3. Problématique du deal de rue à Vevey (2023/C10)

Mme S. Dohr estime que cette communication est un bijou de la rhétorique si bien connue en politique : du vent, pur brassage d'air, paroles, paroles... Sur une page et demie, on apprend que la Municipalité a mis en place un groupe de travail interdisciplinaire qui est entré en fonction en été 2022, que des discussions ont été menées avec la ville d'Yverdon pour s'apercevoir que leurs mesures ne correspondent peut-être pas à Vevey, que la Municipalité a besoin de faire preuve de réflexion, qu'elle a besoin d'une preuve scientifique, qu'elle veut rencontrer les commerçants autour de la gare pour connaître leurs préoccupations, qu'elle a besoin de temps pour évaluer le terrain, qu'il faut évaluer l'intérêt d'avoir une approche coordonnée sur la région. En octobre 2020, Vevey Libre a déposé l'interpellation « Vevey - plaque tournante », puis il y a eu le postulat du PLR « Insécurité à la Gare - impunité ou réactivité ? » l'été dernier. La Municipalité a reçu maints courriers des commerçants alentour, y compris des lettres de citoyens inquiets, et elle nous dit aujourd'hui qu'elle a besoin le temps pour évaluer le terrain ! Soit elle est sourde et aveugle, soit elle est tellement loin de la réalité que c'est un véritable drame pour Vevey, ses habitants et la sécurité. Un ami lui a transmis dernièrement des photos choquantes, qui montrent un jeune homme, d'une stature maigrichonne, avec une casquette et un pull noir à capuche qui, un mardi soir à 17h50, se trouvait sur le quai 1 de la gare. Ce jeune homme a manipulé une seringue et s'est injecté quelque chose dans les veines. Une autre photo, prise dans une toilette publique à Vevey, montre des pipes artisanales, du papier aluminium et beaucoup de saletés. Que peut-on en déduire ? Que nous avons dans notre ville des gens qui ne se gênent même plus pour consommer de la drogue dans des espaces ouverts à tout le monde. Est-ce normal ? Magnifique ville d'image, Vevey la Jolie ! Si un jour (ou un soir) un acte de violence se produit parce qu'une personne se sera peut-être trouvée au mauvais endroit au mauvais moment et qu'elle tombe sur un toxicomane délirant ou une rixe de dealers, qui prendra la

responsabilité d'aller expliquer à la famille ? La Municipalité ? Faut-il vraiment que Vevey se transforme en Platzspitz avant que la Municipalité fasse enfin quelque chose ? Au bout de tant d'années, ça suffit, il est aujourd'hui prioritaire de s'occuper de cette problématique devant notre gare. Il y a urgence sécuritaire. La Municipalité dispose de toutes les informations, de multiples rapports et analyses, elle peut contacter sa voisine de Bex qui était exposée à la même problématique et qui a résolu le problème convenablement, elle a la possibilité de soumettre au Conseil une demande de crédit pour n'importe quelle solution. L'éditorial de Christophe Boillat dans le journal Riviera-Chablais du 8 mars conclut extrêmement intelligemment : « Mais pourquoi ne pas tenter ce qui a marché ailleurs, ne serait-ce que quelque temps ? Pour voir. En cas d'échec, les décideurs veveysans pourront toujours poursuivre réflexions précautionneuses, médiations urbaines, expertises scientifiques ».

M. le Président précise que le débat sur la légalisation de la drogue ne se fera pas dans cet hémicycle, puisque ce n'est pas de compétence communale.

Mme J. Minacci rappelle qu'en septembre 2022, le Grand Conseil a débattu et approuvé la stratégie du Conseil d'Etat pour gérer le deal de rue. Le projet du gouvernement prône une stratégie pluridisciplinaire, qui repose sur les quatre piliers de la stratégie nationale (prévention, traitement, réduction des risques et répression) et intègre la possibilité d'interdiction de périmètre. Ce dernier point a fait l'objet de débats, vu les contours flous de la loi proposée qui la rendent applicable à d'autres situations que le deal. Il a été critiqué par les experts consultés, ainsi que par le Conseil d'Etat, contraint de suivre une motion acceptée par le Grand Conseil. Étant donné les compétences limitées des communes au sujet du deal de rue, puisque la compétence est essentiellement cantonale, elle partage quelques éléments succincts issus du rapport de 50 pages sur lesquels les débats du Grand Conseil se sont basés et qui est disponible sur le site de l'Etat de Vaud. Depuis 2016, différents dispositifs policiers ont été conduits dans plusieurs villes du canton afin de déstabiliser le trafic de drogue dans les espaces publics. Les effets de ces dispositifs décrits dans le rapport sont les suivants : 1) La condamnation rapide entraîne une faible proportion de récidives, 2) La rapidité de l'action policière permet de remonter les réseaux de trafiquants importants et de procéder à des investigations dans le but de tenter de les démanteler, 3) Dans les secteurs préalablement identifiés avant le lancement de l'opération, la visibilité du trafic de rue est diminuée aux yeux de la population, grâce au renforcement des opérations policières et au traitement judiciaire accéléré. Toutefois, cette stratégie policière a eu pour effet l'augmentation significative du nombre d'interpellations et de condamnations pour infraction à la LStup, entraînant une surpopulation carcérale. Ainsi, environ la moitié des personnes détenues dans le canton de Vaud le sont pour une infraction en lien avec la LStup. Actuellement, des discussions ont lieu au Grand Conseil sur le fait que le Canton de Vaud est dans l'illégalité concernant ses conditions de détention dans certaines de ses prisons. Par exemple, à la prison du Bois-Mermet, il y a 170 détenus pour 100 places. Autre gros bémol : selon le rapport, le trafic ne diminue quasiment pas et se renouvelle en permanence. La majorité des personnes incarcérées sont rapidement remplacées par d'autres dans les filières de deal de rue. Le fait que le deal ne diminue pas s'explique par la forte demande des quelque 14'000 consommateurs et consommatrices, générant ainsi un marché extrêmement lucratif de quelque 80 millions de francs par année. Une grande partie des 14'000 consommateurs de cocaïne et d'héroïne sont des citoyens vaudois, dont la plupart sont intégrés dans la société, loin des clichés qu'on se fait parfois sur les personnes dépendantes. À l'inverse, et da. ne manquera jamais de le rappeler, le deal est une activité « de survie » menée par des personnes dans des conditions de précarité extrême. C'est aux causes de cette précarité qu'il faut remonter à tout prix, et non l'inverse. Le rapport insiste sur le fait que depuis 2013, l'aspect répressif a été priorisé par rapport aux autres stratégies des quatre piliers. Il est ainsi nécessaire de consolider la collaboration entre les partenaires institutionnels, tant au niveau du Canton, qu'entre le Canton et les communes vaudoises, afin d'appliquer une vision transversale, les mesures sécuritaires ayant atteint leur limite. En résumé, ce rapport affirme qu'il est illusoire d'espérer une diminution significative de l'offre si l'on ne parvient pas à réduire la demande. Il nous apprend par ailleurs qu'un essai pilote de vente régulée de cannabis sera mis en place très prochainement à Lausanne, ce qui permettra d'évaluer les effets d'une régulation là où ni la répression ni la prévention ne sont parvenues à des résultats satisfaisants. Ces quelques éléments l'amènent à rendre le Conseil attentif au fait que le volet répressif en soi ne permet absolument pas de répondre au phénomène de deal de rue, comme en témoignent les constats élaborés au niveau cantonal. Elle invite donc le Conseil à élargir son regard plutôt que de concentrer son discours sur le fait que la répression réglerait tout. Finalement, il lui semble opportun que la Municipalité s'entoure, en toute humilité, d'experts, sachant la complexité du sujet et les limites de ses compétences communales en la matière. Elle salue le fait que la Municipalité se penche de manière sérieuse sur ce phénomène, en reconnaissant ici que quoi qu'elle mette en place, personne ne dispose de baguette magique, en témoignent les résultats du volet répressif défendu par une partie de l'assemblée. En conclusion, elle souligne que les actions et intentions de la Municipalité sont « dans la ligne » du rapport cantonal.

M. B. Schobinger sait bien qu'on ne résoudra pas ce soir le problème du deal de rue et toute sa complexité. D'autres communes ont déjà effectué le travail, il faut s'en inspirer. La communication parle de 3'800 heures de visibilité de la police sur l'espace public (à peu près 10 heures/jour). Il a l'impression que ce chiffre est quelque peu, voire beaucoup, surestimé. La police doit vraiment faire ces 3'800 heures et pas seulement en voiture, à 20 km/h, avec des agents qui, par ces temps froids d'hiver, ne sortent jamais ou rarement de leur véhicule. Il y a des choses à corriger. On sait que les dealers n'ont pas de stock sur eux, ils sont disséminés dans la ville. Il avait été demandé à

l'époque de mettre en place des brigades canines pour rendre le trafic moins intéressant dans ce lieu stratégique qu'est la gare. Le problème le plus important n'est pas fondamentalement le trafic de drogue (on sait qu'il est très difficile à éradiquer), mais le lieu où cela se passe, porte d'entrée de notre ville, là où nos jeunes prennent le train pour aller se former, où tout le monde passe. C'est cela qu'il faut déplacer dans un premier temps.

Mme G. Kämpf trouve tout à fait légitime de remonter les questions et les craintes des membres du Conseil et de la population. La Municipalité s'en préoccupe également. Ses membres sont aussi des citoyennes et citoyens, ils ont une famille et des amis, ils circulent dans la ville et entendent les préoccupations ; ils sont donc bien dans la réalité. Le besoin de consommer est lui aussi inquiétant. La Municipalité y accorde beaucoup d'importance et a constitué (et donc délégué des ressources) un groupe de travail interservices et un comité de pilotage, au niveau municipal et de la direction d'ASR, coordonné et piloté par le service de la cohésion sociale et dont la mission n'est pas de faire de la répression, mais d'amener d'autres aspects complémentaires et de travailler ensemble en bonne intelligence. L'approche pluridisciplinaire est essentielle et complémentaire, toutes les professions autour de la table - social, addictions, sécurité, urbanisme - le confirment, mais il est vrai que la Ville ne dispose pas des compétences décrites par Mme J. Minacci. On s'est assez vite heurté à la limite des compétences internes et cela a révélé le besoin, si l'on veut faire quelque chose de sérieux, d'engager aussi des personnes sérieuses qui savent de quoi elles parlent. La Municipalité n'a pas envie de faire quelque chose de hasardeux, mais de réfléchi et adapté à la situation. Vevey n'est pas Lausanne, Berne ou Bex. La Ville a mis en place de cours d'autodéfense selon la méthode FEM DO CHI et les cours d'Amnesty International pour travailler sur le sentiment de sécurité. La veille active et les actions policières coordonnées avec la police cantonale sont pour le moment les moyens que nous avons et que nous mettons en œuvre. On avait l'intention de commencer rapidement avec la médiation urbaine, mais ce n'est pas si simple. Le Conseil a demandé d'étudier la question des caméras, mais il faut là aussi des personnes professionnelles pour évaluer la situation. Il a donc semblé précautionneux à la Municipalité de se fier aux recommandations des professionnels auxquels elle a fait appel jusqu'à maintenant. Consciente que cette réponse ne satisfera pas tout le monde, elle rappelle toutefois que la Municipalité a empoigné le problème, qu'elle le prend au sérieux, et qu'elle fait vraiment tout ce qu'elle peut dans la limite de ses compétences.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

## **12. Interpellations, motions, postulats, projets de règlement**

### **12.1. Motion de M. Jimmy Schüller (da.), intitulée « Précarité énergétique : urgence et responsabilité de notre commune »**

M. le Président rappelle que le texte a été distribué avec les documents de la séance et qu'il ne sera donc pas lu.

Mme S. Marques souhaite que les textes soient lus, par respect pour les personnes qui les déposent et celles qui suivent nos débats à distance.

M. le Président consent à donner la possibilité aux intervenants de résumer les objets, mais par respect pour les conseillers qui ont pu lire ces documents à l'avance et pour les personnes qui se sont donné la peine de les consulter sur internet, ils ne seront pas lus in extenso. Répondant à une remarque formulée hors micro dans l'assemblée, il souligne que les personnes qui n'ont pas internet ne peuvent pas suivre la séance.

M. J. Schüller donne lecture des conclusions de la motion, soutenue par le groupe des Vert.e.s.

M. P. Molliat indique que certains éléments de contexte seront également utiles pour la réponse à l'interpellation de M. Ph. Herminjard, puisque ce sont des sujets convergents. Comme pour une large proportion de notre parc immobilier et à la suite d'un entretien minime et d'investissements marginaux sur des décennies, la mesure long terme consiste à rénover et assainir énergétiquement les bâtiments. Cette thématique a été priorisée dès le début de la législature avec la création du service bâtiments, gerance et énergie en parallèle à la réinternalisation effective de la gerance communale. Dès décembre 2021, des renforcements budgétaires et en EPT ont été demandés et acceptés pour ce service en même temps que le plan des investissements était mis à jour avec un accent particulier sur les rénovations et l'assainissement, notamment sur la bâti scolaire et les immeubles locatifs. Fin 2022, soit il y a seulement trois mois, les recrutements étaient tous finalisés, et après une année d'exercice et l'arrivée de la crise énergétique, nous avons affiné le constat du volume de travail que ces chantiers nécessitent. Au mois de décembre dernier, un compte d'attente a été ouvert en vue de la priorisation et la pré-étude d'assainissement énergétique des locatifs, dont font partie les deux immeubles de Charmontey 41-43 et 45-47. Parallèlement à cela, des pré-études internes se déroulent selon le plan des investissements et donnent lieu, comme ce soir, à la communication sur l'ouverture d'un compte d'attente pour rénover le bâtiment locatif de la rue du Simplon 31. Concernant les mesures prises cet hiver et qui ont un impact immédiat, nous avons lancé pour l'ensemble des locataires des immeubles appartenant à la Ville le programme « Eco-Logement » qui envoyait des spécialistes de l'énergie chez les gens afin de leur fournir du matériel et des conseils gratuitement pour leur permettre d'économiser de l'énergie et de l'argent.

Réducteurs d'eau, ampoules LED, pommeaux de douche économique ou encore thermomètres ont été fournis et installés en grande quantité chez de nombreux locataires. 229 logements de la Ville ont bénéficié de ce programme sur quatre mois pour une économie de plus de 150'000kWh de chauffage par an, représentant environ la consommation annuelle de 16 ménages, soit un gros immeuble. Plus spécifiquement, concernant les deux bâtiments de Charmontey, nous avons reçu des correspondances des locataires et avons analysé la situation très particulière de ce cas qui cumule quatre aspects : le fait que ces immeubles sont sous le régime des logements subventionnés, c'est-à-dire que la marge financière des locataires est limitée, que ces immeubles ne sont pas ou peu isolés, qu'ils bénéficient de systèmes de chauffage individuel à gaz inefficients, de même que la crise énergétique et l'explosion du prix du combustible. Vu la situation, la Municipalité a décidé d'aller plus loin dans le soutien pour ces deux immeubles. Des mesures pilotes de réfection des joints de fenêtres et de pose de filigranes isolants sont actuellement testées dans un appartement pour en vérifier la pertinence technique avant une éventuelle implémentation à l'ensemble des logements. Des radiateurs électriques soufflants (seule solution disponible) ont été mis à disposition des locataires gratuitement pour faire l'appoint dans les pièces les moins bien chauffées. Enfin, une aide financière proportionnelle aux appartements est versée à l'ensemble des locataires de ces immeubles afin d'alléger la surcharge budgétaire liée à l'énergie.

Mme G. Kämpf ajoute que le Service de la cohésion sociale, auquel est rattaché l'office du logement, accueille les demandes des personnes qui ne savent pas comment faire face à la situation. Des moyens existent pour aider ces personnes et, si cela devait aller au-delà, la Municipalité viendrait devant le Conseil pour demander un crédit supplémentaire. Actuellement, on n'a pas remarqué une augmentation des demandes, mais le service reste vigilant, notamment avec les décomptes de charges du mois de juin. Il reste à l'écoute, en étroite collaboration avec le secteur gérance qui gère les appartements de la Ville. A noter que l'office du logement est ouvert à tous les locataires, pas uniquement ceux des immeubles communaux.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, la prise en considération et le renvoi de cette motion à la Municipalité pour étude et rapport sont acceptés à la majorité (un très grand nombre d'abstentions).

#### 12.2. Interpellation de Mme Koya Hofstetter (Les Vert.e.s), intitulée « Protection de la santé visuelle »

Le texte de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement, a été distribué avec les documents de la séance. Sur proposition du Président, Mme K. Hofstetter rappelle les questions de son interpellation.

M. le Syndic assure en préambule que la Municipalité prend toutes les mesures nécessaires pour la protection de la santé, de l'intégrité et de la personnalité des collaborateurs et collaboratrices. La Ville, y compris les auxiliaires, compte 614 collaborateurs et collaboratrices et environ 350 postes informatiques en circulation, majoritairement des ordinateurs portables depuis la crise sanitaire. Tous les métiers qu'offre la Ville ne se font pas tous devant un écran d'ordinateur, ou parfois seulement partiellement, mais il doit bien avouer que jusqu'ici la Municipalité n'a pas pris de mesures particulières pour la protection de la santé visuelle de celles et ceux qui utilisent régulièrement des écrans. Cette interpellation a permis au service des systèmes d'information d'étudier les différents éléments posés par l'interpellatrice. Il se trouve que nos appareils intègrent aujourd'hui déjà par défaut une fonctionnalité qui permet de prévenir les effets de la lumière bleue. Dès lors, l'installation d'un logiciel ou tout autre équipement supplémentaire ne paraît pas nécessaire. La Municipalité va toutefois prendre les mesures suivantes : communiquer d'ici la fin du mois d'avril au plus tard à l'ensemble du personnel pour le sensibiliser à cette question et donner toutes les explications nécessaires, sous la forme d'une marche à suivre, afin d'activer cette fonctionnalité pour l'ensemble des collaborateurs qui sont équipés d'un ordinateur. Dans le cadre de la révision du règlement du personnel, pour lequel il y aura une directive spécifique sur la protection de la santé, de l'intégrité et de la personnalité du personnel communal, un chapitre sera consacré à la sensibilisation à cette problématique. Ce dossier devrait normalement arriver devant le Conseil d'ici la fin de ce semestre. La nouvelle procédure d'accueil des nouveaux des membres du personnel de la Ville qui sera mise en œuvre prochainement par le service des relations humaines intégrera une sensibilisation à cette question et comment accéder à cette fonctionnalité. Enfin, les informations nécessaires pour activer cette fonctionnalité seront disponibles sur l'intranet de la Ville, accessible à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices.

Mme L. Willommet rappelle, en ce qui concerne les écoles et les élèves des écoles veveysannes, que la Ville s'occupe de fournir et mettre en place le matériel et les infrastructures, mais pas de tout ce qui est pédagogique. On ne peut rien imposer aux enseignantes et enseignants, ni faire de l'ingérence par rapport au Canton. En revanche, on est sensible à la problématique et les répondants des équipements scolaires ont regardé ce qui pouvait être fait ou ce qui était fait. Il se trouve que la fonction « lumière bleue » est disponible sur les écrans ; les répondants techniques ont donc interpellé le CIPEO (Centre informatique pédagogique de l'enseignement obligatoire) et le responsable informatique (RI) des écoles pour leur demander quelles solutions techniques étaient envisageables. On est dans l'attente d'un retour à ce sujet. Elle espère que cela correspond aux attentes de l'interpellatrice, parce qu'on ne peut pas aller beaucoup plus loin, mais on espère des résultats concrets.

Mme K. Hofstetter remercie M. le Syndic pour sa réponse particulièrement complète, avec un grand nombre de détails, qui va au-delà de ses attentes. Elle se réjouit de voir que les employés sont entre de bonnes mains. Pour les écoles, elle a effectivement soulevé ce problème de compétence communale et cantonale, mais activer cette fonctionnalité sur les écrans relève bien d'une compétence communale. C'est très bien d'avoir pris contact avec le CIPEO, mais elle reste mitigée sur le fait de devoir se soumettre au Canton, car aucunement dans les lois il n'est dit que, pour une telle ressource qu'on mettrait à disposition pour protéger la santé des élèves - qui est un des devoirs de la Ville, on doit demander la permission au Canton. Il est vrai que nous sommes dans une zone grise, mais cette démarche est tout à fait souhaitable et elle espère qu'on aura le feu vert pour pouvoir mettre cela en place sur les écrans. Si tel devait ne pas être le cas, elle espère que la Ville comprendra que cela reste une compétence communale.

M. V. Marinelli en connaît un bout sur tout ce qui est technologie audiovisuelle et écrans. Depuis quelques années, tous les appareils vidéo, écrans d'ordinateur, de téléphones sont équipés d'un filtre bleu. Les lunettes ne sont donc pas nécessaires et le programme proposé pour diminuer la sensibilité aux UV existe déjà dans tous les appareils aujourd'hui sur le marché. Actif dans ce domaine depuis 50 ans, il ne porte pas de lunettes. Il peine donc à croire que, même après six heures de travail sur un écran, on connaisse des difficultés.

Mme K. Hofstetter admet qu'elle a parlé d'un logiciel parce qu'elle ne savait pas quel était le niveau technologique de tous les écrans de la Ville. Mais il est vrai que la majorité des appareils sont aujourd'hui équipés de ces filtres anti-lumière bleue. Elle aurait donc dû s'en tenir à l'application. Tant mieux si certains ne connaissent pas les effets nocifs de cette lumière bleue malgré des heures passées devant les écrans, mais il y a encore énormément d'études sur le sujet et nous devons vraiment appliquer un principe de précaution avant qu'il ne soit trop tard, certaines personnes étant plus sensibles que d'autres.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

### 12.3. Interpellation de M. Philippe Herminjard (PLR), intitulée « Immeubles de Charmontey : loyers bas et foyers froids »

Le texte de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement, a été distribué avec les documents de la séance. Son auteur en fait toutefois un bref résumé et rappelle les questions posées.

M. P. Molliat précise que la Coopérative de Charmontey n'est pas concernée par cette problématique. En effet, les bâtiments dont elle est propriétaire à proximité des immeubles de la Ville sont eux isolés et assainis et ne connaissent pas de problèmes de chauffage ou techniques. La citation qui lui est attribuée dans le texte de l'interpellation, qui dit que « le problème perdure depuis l'ancienne législature, à l'époque où les gérances étaient externalisées », est une adaptation libre de plusieurs citations tirées de l'article paru dans la presse. En réalité, ce qu'il a dit, c'est que « jusqu'à la législature actuelle, les gérances étaient externalisées » et que « dans le cas de ces deux immeubles, nous héritons d'une situation compliquée ». La distinction lui semblait nécessaire, car la version de l'interpellateur fait penser que la Municipalité met la faute sur la précédente législature et les régies privées, alors que cette situation perdure depuis bien plus de 5 ans, sans alerte ou prise en mains politiques jusqu'au début de cette législature. Quelles mesures précises en faveur des locataires ont été prises depuis la publication de l'article ? On pourrait dire aucune, puisqu'en fait toutes les mesures citées plus haut ont été décidées avant, voire bien avant, la parution de l'article. Il rappelle que les gérances sont réinternalisées depuis à peine deux ans ; la reprise en mains des dossiers a été et reste un énorme travail. Les compléments en EPT obtenus en décembre 2021 ont été engagés en seconde partie d'année 2022. La démarche de régularisation des dossiers et la construction de processus, notamment avec le service de la cohésion sociale dans le cadre de la politique du logement, prend du temps. Il s'agit de gérer des dossiers avec parfois plusieurs décennies de retard, à l'instar des décomptes de chauffage ou de l'entretien des bâtiments, tout en construisant une politique cohérente de logement et de loyers. Les remarques constructives restent naturellement les bienvenues et sont prises en compte dans la construction de l'avenir de ce secteur clé pour la thématique du logement, de la culture et du commerce de proximité, entre autres. Actuellement, la Municipalité est très satisfaite de l'intégration des gérances, qui permet d'identifier les problèmes, d'être réactif à court terme et d'initier des solutions à long terme sur des dossiers comme les deux immeubles de Charmontey. La question du retour aux régies privées n'est donc pas du tout à l'ordre du jour de la Municipalité. En réponse à la question 3, la somme totale du soutien accordé sur cinq mois (de novembre à mars) aux locataires des deux immeubles concernés se monte à CHF 14'485.50 pour les 31 appartements. À noter que ces immeubles ont un régime un peu spécial dans le cadre du budget. Ils sont la propriété d'un fonds rentier spécial, la Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt, créé au XIXe siècle dans le cadre d'une donation à la Ville et dont le but premier était que les Veveysannes et les Veveysans ne paient plus d'impôts. Cette personne morale de droit public appartenant totalement à la Commune, les liquidités sont intégrées depuis longtemps à notre trésorerie. Subsiste toutefois une comptabilité séparée qui est présentée chaque année dans la brochure des comptes au chapitre « Rentiers spéciaux ». Cette situation comptable parfaitement conforme fait toutefois l'objet d'une analyse par le service des finances avec pour objectif une simplification et une meilleure transparence, parce que ces montants n'apparaissent



pas dans le budget, mais uniquement dans les comptes. Dès lors, le montant accordé apparaîtra dans les comptes en diminution des revenus de ces immeubles.

M. Ph. Herminjard remercie le municipal pour ces réponses précises. Il se dit moyennement convaincu, mais ne demande toutefois pas de réponse écrite. L'internalisation des gérances date de plus de deux ans et rien n'est dit sur le fait que le service de gérance a très mal répondu à ses administrés. C'est dommage. Merci pour les informations sur l'aspect financier, qui étaient nécessaires. Son interpellation n'était pas une attaque individualisée sur cette affaire, mais sur une situation qui a débordé dans la presse. Le PLR s'en est étonné, raison pour laquelle il s'est inquiété, en particulier sur l'attitude du service des gérances.

M. A. Gonthier rappelle que la précédente législature a été passablement agitée et que les gérances ont probablement été le service le plus impacté par les différents transferts, entre un premier municipal PLR, un municipal intérimaire pendant à peu près une année et enfin la reprise par M. M. Agnant. Tout cela n'était pas très favorable pour que ce service soit capable d'assumer en 2020 la gestion de tous les bâtiments de la Ville. Le rapport de gestion 2020 de la Municipalité (page 113-114, sous-titre « Contrats de mandats avec les régies Bernard Nicod SA, Rilsa SA, Domicim SA ») nous dit que « ces contrats, initialement dénoncés en 2017 avec effet au 30 juin 2018, ont été prolongés à trois reprises. Ils sont en vigueur jusqu'au 30 juin 2021, date définitive de l'internalisation ». C'est donc bien depuis l'entrée en fonction de la nouvelle Municipalité que le service des gérances s'occupe de tous les bâtiments propriété de la Ville. Le début de l'interpellation pouvait laisser croire, voire espérer, à une fibre sociale du PLR ; les questions posées nous ramènent à la réalité et au classique : ne faudrait-il pas revenir aux gérances privées ? Ces mêmes gérances privées qui n'ont jamais alerté la Commune durant toutes ces années. Quant à la question du coût de toutes ces largesses sociales, il s'y attendait évidemment. Il trouve donc paradoxal que personne n'ait jamais critiqué les municipalités passées, qui n'ont rien fait pour ces immeubles, et qu'on tombe à bras raccourcis sur la Municipalité actuelle, qui a enfin décidé d'entreprendre quelque chose. On peut critiquer les municipalités passées, mais il s'étonne que le problème de ces bâtiments ne soit jamais remonté jusqu'aux commissions de surveillance du Conseil (gestion et finances). Cela montre qu'on n'a pas vraiment une connaissance de la réalité de la Ville ; il y a des choses qui passent totalement sous le radar et c'est quand même un peu inquiétant.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

#### 12.4. Interpellation de M. A. Colin (da.), intitulée « Le monde associatif face à la hausse du coût de la vie »

M. A. Colin développe cette interpellation, soutenue réglementairement et co-signée par En Avant Vevey, le parti socialiste et Vevey Libre, dont le texte est joint en annexe au présent procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

### **13. Questions, vœux, propositions individuelles**

M. le Syndic revient sur la communication relative à l'ouverture par l'EVAM d'une structure provisoire d'accueil sur le site de la Providence. Ce bâtiment, particulièrement adapté à l'accueil des migrants et des migrantes, nécessite peu de travaux, seuls quelques réajustements mineurs sont nécessaires. Deux bâtiments sont concernés, chacun pouvant accueillir une quarantaine de personnes (80 places au total) pour des familles et des personnes seules. C'est aujourd'hui l'approche de ces centres EVAM, avec une mixité des personnes issues de la migration, tout comme celle de la Ville de Vevey, qui avait déjà affirmé sa volonté d'une approche d'accueil tous migrants. Un encadrement sera assuré par l'EVAM 24/24 et 7/7. Comme lors de l'ouverture du centre au boulevard St-Martin, l'ensemble des riveraines et des riverains du quartier de la Providence ont reçu une information par courrier. Au vu de la proximité avec La Tour-de-Peilz, on a aussi coordonné cette communication sur une partie de leur territoire avec la Municipalité et les services boélands. Cette communication rappelle que le service de la cohésion sociale se tient à disposition pour les questions des citoyens et citoyennes, mais aussi dans le but de centraliser les éventuelles propositions d'aide ou de soutien. Soucieux de la bonne réalisation de ce projet, la commune et l'EVAM travaillent en étroite collaboration. Une séance d'information à la population sera organisée dans le courant du printemps, une fois la structure ouverte. Il remercie les services communaux, notamment la cellule de gestion des événements majeurs (CGEM) et le service de la cohésion sociale pour leur engagement avec l'EVAM à trouver des solutions d'accueil digne pour ces personnes migrantes, notamment dans des bâtiments déjà existants, en faisant le lien avec des propriétaires privés. Avec l'arrivée de familles, probablement que des questions se poseront en besoins scolaires et, à ce titre, la Municipalité a interpellé la DGEO afin de mener des réflexions aussi sur une stratégie régionale, parce que chaque commune qui voit l'ouverture d'un nouveau centre ne pourra pas forcément répondre immédiatement aux besoins scolaires. On sait la situation aujourd'hui dans le domaine scolaire à Vevey qui est déjà tendue. Le Canton a annoncé la mise en place d'une task force pour les communes et les différents établissements de la région, qui va bientôt se réunir et mener les réflexions sur la façon de répondre à ces nouveaux besoins.

Mme G. Kämpf revient sur la proposition faite par M. C. Wahli quant à l'utilisation de verres réutilisables en lieu et place des verres en plastique jetables pendant les séances du Conseil communal. Des gobelets réutilisables sont désormais disponibles près de la fontaine à eau. À la fin de la séance, merci de mettre les verres utilisés dans la caisse prévue à cet effet afin qu'ils puissent être lavés. Le coût de cette mesure, qui s'inscrit dans la mise en œuvre du plan climat, sera répercuté sur le compte N° 100.3060 « Débours » et le budget 2024 sera adapté en conséquence par une hausse de CHF 1'000.--. Cette action sera également appliquée dans les locaux de l'Hôtel-de-Ville à titre d'expérience et fera, le cas échéant, l'objet d'une adaptation budgétaire pour 2024.

Cette année, la semaine d'action contre le racisme sera un peu différente. Le 21 mars, journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, Mireille Keita, présentée comme la femme qui rapproche les peuples et fait cohabiter les cultures, fera des lectures de conte, du djembé, de la danse dans la salle du grand voyageur Oskar Kokoshka au Musée Jenisch. Le reste de la semaine d'action contre le racisme, le service de la cohésion sociale mettra en lumière différentes initiatives dans la commune : repas communautaire, projection, chorale.

M. C. Wahli propose qu'une présentation de la planification énergétique territoriale soit faite, par les services ou une personne experte, en préambule d'une séance du Conseil communal. Au vu de l'enjeu environnemental et économique, de l'intérêt public de cette thématique et du potentiel de vulgarisation de ces enjeux communaux complexes, cette présentation permettrait de saisir les différentes stratégies mises en place et la temporalité dans laquelle elles s'inscrivent. Il en profite pour proposer également qu'on huile les gonds de la porte de la salle du Conseil pour éviter de l'entendre crisser chaque fois qu'une personne entre ou sort.

Mme D. von Gunten annonce l'inauguration du FABLAB-RIVIERA le samedi 1er avril 2023. Souvent locataires, les gens ont rarement l'occasion d'avoir un endroit, un atelier pour bricoler, réparer ou construire des choses. Un tel lieu va ouvrir à côté de la Fondation Les Églantines. Il y aura des démonstrations de différents types de travaux qu'on peut faire dans cet atelier, qui propose nombre d'outils traditionnels, mais aussi plus technologiques et qui seraient trop coûteux pour un achat privé.

Mme S. Dohr est inscrite à la lettre d'information de la Ville. Elle reçoit donc les informations par l'adresse [communication@vevey.ch](mailto:communication@vevey.ch), mais depuis quelque temps, elle reçoit deux courriels du même expéditeur sur le même sujet : une fois en texte, une deuxième fois avec les liens. Or, elle ne se souvient pas d'être inscrite sur une autre base de données et il n'y a pas d'option « se désabonner » sur aucun des deux courriels. Serait-il possible de regarder avec le responsable de la communication afin de ficeler les deux façons de communiquer en un seul envoi ou d'intégrer un bouton pour se désabonner d'un des deux courriels ? De plus, elle rappelle son souhait d'avoir un organigramme de l'administration communale, qui semble toujours en construction. Peut-on accélérer les choses ?

Mme L. Willommet constate qu'à deux reprises la commission municipale de la jeunesse a siégé avec la moitié des groupes du Conseil communal qui n'étaient pas représentés. C'est dommage, car l'idée des commissions municipales est de pouvoir échanger avec la société civile, mais aussi avec les représentants et représentantes du Conseil communal pour présenter des projets, voir s'il y a des questionnements, échanger sur des activités. Un moyen assez simple de remédier à cela, c'est que les personnes se fassent remplacer par le suppléant ou la suppléante de leur groupe. Pour que ces commissions municipales fonctionnent, on a besoin de la participation de toutes ou tous. Si la raison est qu'elles sont trop fréquentes, ou que le contenu n'est par exemple pas suffisamment pertinent, la Municipalité est tout à fait ouverte à en rediscuter.

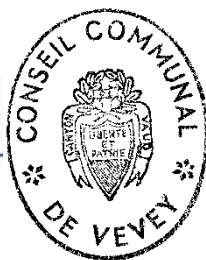
M. L. Cornu se réjouit de la couleur des verres réutilisables (un si beau bleu...). Il remarque ensuite que les deux horloges de la salle du Conseil ne donnent pas la même heure, et qu'aucune des deux ne donne l'heure exacte. Merci de faire le nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 22h15.

#### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Guillaume Pilloud  
Président

*Pilloud*



Carole Dind  
Secrétaire

*C. Dind*

Annexes : ment. (1)



Interpellation du groupe décroissance alternatives (da.)  
au Conseil communal du 16 mars

**Le monde associatif  
face à la hausse du coût de la vie**

L'importante inflation en cours pèse sur la population; elle risque aussi de mettre en difficulté les associations et fondations opérant dans les domaines culturel, sportif et social du fait d'une augmentation générale de leurs charges.

Toutes ne seront pas touchées de la même façon, selon leur secteur d'activité, selon qu'elles travaillent entièrement de façon bénévole ou qu'elles emploient des salarié-es, selon qu'elles ont des charges locatives à payer ou pas, ou encore selon qu'elles doivent rétribuer des mandats ou des prestations d'artistes.

Mais le risque existe que certaines soient contraintes de cesser leurs activités, alors qu'elles délivrent des prestations qui contribuent au bien commun. Le risque est d'autant plus grand que, comme le relève une récente étude mandatée par la CDAC (Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles), le secteur culturel est le 3<sup>ème</sup> secteur le plus précaire en Suisse.

C'est pourquoi nous posons à la municipalité les questions suivantes :

- La municipalité a-t-elle conscience de ces risques, des associations veveysannes lui ont-elles fait part de leurs difficultés ou déjà fait des demandes de soutien ?
- -Est-elle disposée à mettre en place les moyens pour aider des associations qui se retrouvent en difficulté face au renchérissement et à des augmentations de charges trop importantes durant l'année qui vient ? Le modèle pourrait être les aides ponctuelles faites aux entreprises menacées par les fermetures imposées lors de la crise du COVID.

Vevey, le 13 mars 2023

Pour décroissance alternatives  
Adrien Colin

PARTI SOCIALISTE  
MARTIN HOUZIER

vevey Libre

EN AVANT VEVEY